

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 10776

Numéro SIREN : 908 216 674

Nom ou dénomination : AURYS NEWCO

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2021 sous le numéro de dépôt A2021/046283

AURYS NEWCO

2 Rue de la Claire

69009 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR
DES TITRES DES SOCIETES VISALYS, VISALYS CONSEIL ET EDC
BELLEVILLE**

DECEMBRE 2021

Rapport du commissaire aux apports sur l'apport des titres VISALYS, VISALYS CONSEIL et EUROPEENNE DE CONSEIL BELLEVILLE à la société AURYS NEWCO

Décembre 2021

A l'associé unique,

AURYS NEWCO
2 Rue de la Claire
69 009 LYON

En exécution de la mission qui nous a été confiée le 8 décembre 2021 et relative à l'apport en nature de :

- 2 065 titres de la société VISALYS pour une valeur totale de 2 795 091,78 euros ;
- 375 titres de la société VISALYS CONSEIL pour une valeur totale de 11 006 euros ;
- 583 titres de la société EUROPEENNE DE CONSEIL BELLEVILLE pour un total de 361 138,52 euros ;

nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- D'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée éventuellement de la prime d'émission ;
- Et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers éventuels.

Notre mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les diligences et conclusions vous sont exposées selon le plan suivant :

- I. **Présentation de l'opération et description des apports**
- II. **Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- III. **Conclusion**

I. **PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

1.1 – Contexte général

La présente opération d'apport s'inscrit dans une opération plus globale de restructuration d'un groupe de sociétés d'expertise-comptable, d'audit et de conseil à l'occasion notamment de l'entrée de nouveaux associés. Elle consiste en l'apport en nature de :

- 2 065 actions (soit 37,34 % du capital) de la société VISALYS pour une valeur totale de 2 795 091,78 euros ;

- 375 actions (soit 16, 67 % du capital) de la société VISALYS CONSEIL pour une valeur totale de 11 006 euros ;
- 583 actions (soit 12, 12 % du capital) de la société EUROPEENNE DE CONSEIL BELLEVILLE pour un total de 361 138,52 euros.

Les accords entre les associés seront matérialisés dans un traité d'apport en nature qui sera signé postérieurement à l'émission de notre rapport.

- a) Personnes physiques / Sociétés apporteuses

Les apports sont réalisés par les personnes physiques et entités suivantes :

- **M. Frédéric Velozzo**, né le 13 mai 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant 65, montée des Balmes - 69450 Saint Cyr Au Mont d'Or ;
- **ATCL CONSEILS**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 38, rue Paul Chevrel – 69370 Saint Didier Au Mont d'Or, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 486 344 R.C.S. Lyon, représentée par son gérant Monsieur Thomas Leroudier ;
- **M. Yves Fournaud**, né le 04 juin 1962 à Lyon, demeurant 21, chemin du Lavoir - 01700 Beynost ;
- **M. Laurent Croppi**, né le 22 février 1971 à Macon, demeurant 58, Chemin de Barrot – 69440 Chaussan ;
- **M. Bruno Mortamet**, né le 19 décembre 1972 à Sainte Foy Les Lyon, demeurant 64, rue de l'Ancienne Mairie – 01100 Groissiat ;
- **M. David Brunet**, né le 22 septembre 1976 à NANTUA, demeurant 14A, rue de la Morellière - 69290 Grezieu La Varenne ;
- **Ain Audit Consultants**, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 63 rue du Coteau – 01440 Viriat, immatriculée sous le numéro d'identification unique 487 582 900 R.C.S Bourg-en-Bresse, représentée par son gérant Monsieur Jean-François Mallen ;
- **BCT Advisory**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dont le siège social est sis 4 chemin des Etangs – 69570 Dardilly, immatriculée sous le numéro d'identification unique 834 702 755 R.C.S Lyon, représentée par son gérant Monsieur Christophe Bourgognon ;
- **SG Expertise**, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 109 avenue de la République – 69220 Belleville en Beaujolais, immatriculée sous le numéro d'identification unique 501 938 740 R.C.S Villefranche Tarare, représentée par son gérant Monsieur Stéphane Giguet ;
- **CLFB Conseil**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dont le siège social est sis 41 avenue Foch – 94300 Vincennes, immatriculée sous le numéro d'identification unique 894 126 341 R.C.S Créteil, représentée son gérant Monsieur Fabien Borio ;
- **GDO Conseil**, société par actions simplifiée unipersonnelle dont le siège social est sis 148 rue de la Convention – 75015 Paris, immatriculée sous le numéro d'identification unique 888 711 660 R.C.S Paris, représentée par son président Monsieur Ghislain Mangin d'Ouince ;
- **LMGC**, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 29 rue du 24 mars 1852 – 69009 Lyon, immatriculée sous le numéro d'identification unique 892 387 226 R.C.S Lyon, représentée par son gérant Monsieur Maxime Chambon ;
- **Monsieur Patrick Maillet**, né le 13 décembre 1972 à Grenoble, de nationalité française, résidant 83, impasse de la Scierie – 38410 Saint Martin d'Uriage.

- b) Sociétés dont les titres sont apportés

Les sociétés concernées par l'apport sont les suivantes :

- la société **VISALYS**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est 2, rue de la Claire – 69009 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 490 643 095 R.C.S. Lyon, dûment représentée aux fins des présentes (ci-après "**VISALYS**") ;
- la société **VISALYS CONSEIL**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est 2, rue de la Claire – 69009 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 537 880 411 R.C.S. Lyon (ci-après "**VISALYS CONSEIL**") ;
- la société **EUROPEENNE DE CONSEIL BELLEVILLE**, société d'exercice libéral par actions simplifiée, dont le siège social est sis 109, rue de la République Belleville – 69220 Belleville-en-Beaujolais, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 338 561 186 R.C.S. Villefranche Tarare (ci-après "**EDC BELLEVILLE**").

c) Société bénéficiaire des apports

La Bénéficiaire des apports est la personne morale suivante : **AURYS NEWCO**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 2, rue de la Claire – 69009 Lyon, en cours d'immatriculation, et représentée par son Président Monsieur Christophe Bourgognon- Pellecuier. Elle a été constituée spécifiquement dans le cadre de la présente opération et n'a pas eu d'activité à ce jour. Son capital social est de 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune, entièrement libéré. Elle a pour objet principal l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

1.2 – Description de l'opération

a) Caractéristiques de l'apport

Les apports ont été évalués à la valeur réelle en fonction d'une négociation entre les parties.

La répartition des apports par apporteur se décompose comme suit :

○ Pour VISALYS :

Apporteurs	Valeur apport	Nombres de titres apportés	Valeur apport retenue
Frédéric Velozzo	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
ATCL Conseil	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
Yves Fournand	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
Laurent Croppi	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
Bruno Mortamet	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
David Brunet	6 767,78 €	5,00	6 767,78 €
Ain Audit Consultants	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
BCT Advisory	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
SG Expertise	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
CLFB Conseil	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
GDO Conseil	278 832,40 €	206,00	278 832,40 €
Total	2 795 091,78 €	2065,00	2 795 091,78 €

○ Pour VISALYS CONSEIL :

Apporteur	Valeur apport	Nombres de titres apportés	Valeur apport retenue
David Brunet	11 006,00 €	375,00	11 006,00 €
Total	11 006,00 €	375,00	11 006,00 €

○ **Pour EDC BELLEVILLE :**

Apporteurs	Valeur apport	Nombres de titres apportés	Valeur apport retenue
LMGC	327 688,29 €	529,00	327 688,29 €
Patrick Maillet (PP)	33 450,22 €	54,00	33 450,22 €
Total	361 138,52 €	583,00	361 138,52 €

La valeur totale nette réelle des apports s'élève donc à 3 167 236,29 euros.

b) Remuneration des apports

Les Apports sont consentis moyennant :

- l'attribution par le Bénéficiaire aux Apporteurs d'un nombre total de trois millions cent soixante-sept mille deux cent trente et une (3.167.231) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, sans prime d'émission, entièrement libérées, à créer par augmentation de capital d'un montant nominal total de trois millions cent soixante-sept mille deux cent trente et un euros (3.167.231 €), représentant 99,99 % du capital du Bénéficiaire et ;
- le versement en espèces par le Bénéficiaire aux Apporteurs de la somme des rompus d'un montant total de cinq euros et vingt-neuf centimes (5,29 €) correspondant à la différence entre la valeur totale d'apport de l'ensemble des Actions Apportées et la valeur totale des titres émis par le Bénéficiaire en rémunération des Apports.

c) Avantages particuliers stipules

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les traités d'apports relatifs à l'opération.

d) Regime fiscal de l'opération

Les Apports prendront effet, sur le plan fiscal, à la Date de Réalisation.

Les Apports constituent des apports à titre pur et simple soumis au régime de droit commun de l'apport en nature prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

II. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 – Diligences effectuées

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société bénéficiaire des apports sur la valeur des apports ; elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment été amené pour les entités VISALYS, VISALYS CONSEIL et EDC BELLEVILLE à :

- Echanger avec les personnes en charge de l'opération ainsi que leurs conseils, pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projets de traité d'apport ;
- Exploiter les informations juridiques relatives aux sociétés prenant part à l'opération et à l'opération elle-même ;

- Vérifier la réalité des titres apportés et leur propriété par les apporteurs ;
- Consulter les documents juridiques et financiers mis à notre disposition ;
- Prendre connaissance des activités des sociétés au travers des éléments financiers produits en 2021 ;
- Vérifier par entretien, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Valider les modalités de rémunération de l'apport ;
- Examiner les éventuels avantages particuliers stipulés.

Plus précisément, concernant la valorisation des apports des titres susvisés, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour fonder la valeur des titres des sociétés concernées.

2.2 – Appréciation de la valeur des apports

a) Contexte de la méthode d'évaluation

Comme évoqué en 1.2, les titres des sociétés apportés n'ont pas été évalués en valeur comptable mais en fonction de leur valeur réelle.

b) Méthode d'évaluation retenue par les détenteurs des actions

La méthode d'évaluation retenue par les parties prenantes a été déterminée en référence à une négociation de gré à gré entre les associés des différentes parties prenantes à l'opération.

Les approches classiques d'évaluation de société (discounted cash flows, comparables, valeurs patrimoniales) n'ont pas été retenues mais les valorisations retenues ont été confrontées à des approches de valeur des titres fondée sur la profitabilité passée et la trésorerie disponible.

c) Appréciation de la valeur des apports

Afin d'apprécier la valeur des apports, nous nous sommes appuyés sur l'ensemble des travaux que nous avons réalisés dans le cadre de notre appréciation de la pertinence des valeurs relatives servant à déterminer la valeur de l'apport proposée.

À ce titre, nous avons notamment :

- Pris connaissance de la méthode de valorisation retenue pour les titres préalablement ;
- Examiné la profitabilité des entités sur les deux derniers exercices ;
- Confronté les valorisations obtenues avec les méthodes d'évaluation couramment retenues dans le cadre de la cession de cabinets d'expertise-comptable (approche par les multiples de CA et d'EBE).

Etant entendu que cette opération d'apport est réalisée dans le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la COVID-19 dont les effets ont pour conséquence de rendre encore plus aléatoire les projections d'activité pour l'ensemble des entreprises.

III. CONCLUSION

Sur le fondement de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur cumulée des apports retenue s'élevant à 3 167 236,29 euros n'est pas surévaluée et que, en conséquence, l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

Cette conclusion est formulée sous réserve de la signature du traité d'apport par l'ensemble des parties qui matérialisera le fruit de leur négociation sur le prix de cession.

Par ailleurs, aucun avantage particulier n'est stipulé.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le Commissaire aux Apports

DbA Audit



Laurent ECHAUIER

Associé signataire

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de Paris